

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2016

## S.02.01.02

## Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II		Passifs		Valeur Solvabilité II	
		C0010				C0010	
Immobilisations incorporelles	R0030			Provisions techniques non-vie	R0510		51 845
Actifs d'impôts différés	R0040			Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520		592
Excédent du régime de retraite	R0050			Provisions techniques calculées comme un tout	R0530		
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060			Meilleure estimation	R0540		567
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	419 009		Marge de risque	R0550		25
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080			Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560		51 253
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	281		Provisions techniques calculées comme un tout	R0570		
Actions	R0100			Meilleure estimation	R0580		49 084
Actions - cotées	R0110			Marge de risque	R0590		2 169
Actions - non cotées	R0120			Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600		215 841
Obligations	R0130	174 007		Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610		215 841
Obligations d'État	R0140	174 007		Provisions techniques calculées comme un tout	R0620		
Obligations d'entreprise	R0150			Meilleure estimation	R0630		206 708
Titres structurés	R0160			Marge de risque	R0640		9 133
Titres garantis	R0170			Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650		
Organismes de placement collectif	R0180	243 610		Provisions techniques calculées comme un tout	R0660		
Produits dérivés	R0190	615		Meilleure estimation	R0670		
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	495		Marge de risque	R0680		
Autres investissements	R0210			Provisions techniques UC et indexés	R0690		
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220			Provisions techniques calculées comme un tout	R0700		
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	250		Meilleure estimation	R0710		
Avances sur police	R0240			Marge de risque	R0720		
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250			Passifs éventuels	R0740		
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	250		Provisions autres que les provisions techniques	R0750		444
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	168 551		Provisions pour retraite	R0760		0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280			Dépôts des réassureurs	R0770		194 061
Non-vie hors santé	R0290			Passifs d'impôts différés	R0780		6 690
Santé similaire à la non-vie	R0300			Produits dérivés	R0790		1 102
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	168 551		Dettes envers des établissements de crédit	R0800		0
Santé similaire à la vie	R0320	168 551		Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810		0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0		Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820		3 672
Vie UC et indexés	R0340	0		Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830		3 336
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0		Autres dettes (hors assurance)	R0840		6 590
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 218		Passifs subordonnés	R0850		
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	9 879		Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860		
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 631		Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870		
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0		Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880		
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0		Total du passif	R0900		483 580
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 340		Excédent d'actif sur passif	R1000		121 303
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	4					
Total de l'actif	R0500	604 883					





Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2016

## S.12.01.02 - 01

## Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
			C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties
					C0040	C0050					C0070	C0080
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0			0			0	0		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0	0		
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>												
<b>Meilleure estimation</b>												
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	0		0	0		0	0	0	0		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	0	0		
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	0		0	0		0	0	0	0		
<b>Marge de risque</b>	R0100	0	0			0			0	0		
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0	0		
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0		
Marge de risque	R0130	0	0			0			0	0		
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	0	0			0			0	0		

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2016

## S.12.01.02 - 02

## Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non- vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
		C0160	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0190	C0200	C0210
			C0170	C0180						
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	0			0	0	0			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0020</b>	0			0		0			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>										
<b>Meilleure estimation</b>										
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>		134 218	0	29 860	42 629	206 708			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>		128 472	0	0	40 086	168 557			
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0090</b>		5 746	0	29 860	2 544	38 151			
<b>Marge de risque</b>	<b>R0100</b>	5 930			1 319	1 883	9 133			
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>	0			0	0	0			
Meilleure estimation	<b>R0120</b>		0	0	0	0	0			
Marge de risque	<b>R0130</b>	0			0	0	0			
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>	140 148			31 180	44 513	215 841			



Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2016

**S.17.01.02 - 02****Provisions techniques non-vie**

<b>Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée</b>										
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques - Total</b>										
Provisions techniques - Total	<b>R0320</b>	14 075	37 178	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	<b>R0330</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	14 075	37 178	0	0	0	0	0	0	0





Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2016

**S.17.01.02 - 04****Provisions techniques non-vie**

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
<b>Provisions techniques - Total</b>									
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	592	0	0	0	0	51 845
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	592	0	0	0	0	51 845

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2016

**S.19.01.21 - 01 Accident**

**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											137 993
N-9	R0160	26 022	4 469	535	206	9	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	27 354	4 884	673	253	7	1	-13	0	0		
N-7	R0180	28 151	5 287	886	291	2	0	18	18			
N-6	R0190	28 981	5 311	788	176	4	56	0				
N-5	R0200	31 444	5 600	758	138	0	-6					
N-4	R0210	32 435	5 516	601	81	3						
N-3	R0220	32 800	5 331	712	191							
N-2	R0230	31 864	5 355	772								
N-1	R0240	31 486	5 226									
N	R0250	31 118										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	137 993	137 993
R0160	0	31 241
R0170	0	33 157
R0180	18	34 653
R0190	0	35 317
R0200	-6	37 934
R0210	3	38 636
R0220	191	39 034
R0230	772	37 990
R0240	5 226	36 712
R0250	31 118	31 118
<b>Total</b>	<b>175 315</b>	<b>493 787</b>

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											220
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	200		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	334			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	509				
N-5	R0200	0	0	0	0	0	684					
N-4	R0210	0	0	0	0	1 431						
N-3	R0220	0	0	0	2 837							
N-2	R0230	0	0	4 777								
N-1	R0240	0	11 505									
N	R0250	19 667										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	220
R0160	79
R0170	195
R0180	326
R0190	483
R0200	636
R0210	1 347
R0220	2 604
R0230	4 545
R0240	11 026
R0250	19 287
<b>Total</b>	<b>40 747</b>

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2016

**S.22.01.21****Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	121 303	-121 303			
Capital de solvabilité requis	R0090	51 149	-51 149			
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	121 303	-121 303			
Minimum de capital requis	R0110	13 198	-13 198			

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2016

**S.23.01.01 - 01****Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	5 338	5 338			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	115 966	115 966			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	121 303	121 303			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	121 303	121 303			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	121 303	121 303			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	121 303	121 303	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	121 303	121 303	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	51 149				
Minimum de capital requis	R0600	13 198				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	0				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	0				

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2016

**S.23.01.01 - 02**

**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	121 303
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	5 338
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	115 966
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2016

**S.25.01.21****Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)**

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	41 171		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	560		
Risque de souscription en vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	27 554	Aucun	
Risque de souscription en non-vie	R0050	270	Aucun	
Diversification	R0060	-14 357		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>55 198</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 643
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-6 692
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>51 149</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>51 149</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2016

**S.28.01.01 - 01****Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

Résultat MCRNL	R0010	8 750
----------------	-------	-------

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	13 479	41 802
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	35 605	15 282
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	567	680
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040
Résultat MCRL	R0200	4 448

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	38 151	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		5 209 855

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	13 198
Capital de solvabilité requis	R0310	51 149
Plafond du MCR	R0320	23 017
Plancher du MCR	R0330	12 787
MCR combiné	R0340	13 198
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>13 198</b>